# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 11 décembre 2014 4.1

#### PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

ACQUISITION DE L’ASSIETTE DES VOIES

DES RIVES DU COMBRAY I

COMPLEMENT

(ANGLE RUE ROSA PARKS ET ALBRECHT IFFLANDER)

Stéphane JEVAUDAN, adjoint, délégué au développement durable, expose à l'assemblée :

**"**Par délibération du 19 septembre 2013, la ville de Riorges a approuvé l’acquisition de l’assiette des voies des Rives du Combray I. Cela concernait la parcelle cadastrée sous le numéro 369 de la section AX, d’une superficie de 2 445 m².

Conformément au document d’arpentage établi par monsieur COAVOUX, géomètre expert, une parcelle supplémentaire est concernée et doit être rajoutée. Il s’agit de la parcelle cadastrée sous le numéro **370** de la section **AX**, d’une superficie de 32 m².**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. complète la délibération du 19 septembre 2013 avec l'ajout de la parcelle AX 370 ;
2. approuve cette acquisition ;
3. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera établi pour la commune par maître BUGNET, notaire à Riorges et pour la SCI Foncière par maître FERRUS-SICURANI, notaire à Paris.